RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE
COMMUNE DE MEYSSE

Envoyé en préfecture le 20/06/2025
Reçu en préfecture le 20/06/2025
Publié le 20/06/2025
ID : 007-210701579-20250616-DB_031_CM160625-DE

Séance du Conseil Municipal du 16 juin 2025 - 18 h 00 - convocation du 11 juin 2025

DÉLIBÉRATION N° 25-031

PARTICIPATION FOND UNIQUE LOGEMENT - FUL

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal le fonctionnement du FUL qui a pour objet principal de permettre l'accès et le maintien dans le logement des personnes rencontrant des difficultés. Il constitue un levier essentiel de solidarité et de lutte contre la précarité. Il propose de participation à son fonctionnement pour un montant de 0.45 par habitant soit 633.15 €.

Après avoir délibéré, le conseil d'administration ;

- **APPROUVE** la participation de la Commune de Meysse au FUL pour l'année 2025

- **TRANSMET** : un exemplaire de la délibération à Madame la Préfète de l'Ardèche pour visa, à Madame la Présidente de l'Union Départementale des Centres Communaux d'Action Sociale ainsi qu'au Comptable Public pour sa comptabilité.

.....

Présent(s) : MMES CHAUSSIGNANT - CODATO - CORTIAL - DENIS - GAGNOT - JULIEN-RAOULT - LAUSSEL
MRS CUER - ~~MAZZINI~~ - MENARD - ~~MONTCHAUD~~ - MORIZET - REYMONDON - ROCHETTE - ~~ROUX~~
Formant la majorité des membres en exercice

Procuration : M. CUER pour M. MAZZINI

Absent(s) : Mrs MONTCHAUD et ROUX

Secrétaire de Séance : M. MENARD

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 12
Nombre de suffrages exprimés : 13
Votes POUR : 13
Votes CONTRE :
Abstentions :

Le Maire,

MAIRIE DE MEYSSE 07400 ARDÈCHE

Éric CUER

Le secrétaire de séance,

Menard